



Le Premier Ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE a présidé, ce Mercredi 29 Juin 2022, une Réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a eu à examiner les points suivants :

Dans le domaine de l'Agriculture et du Développement Rural :

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a présenté un projet de Décret exécutif portant déclassement d'une parcelle de terre agricole destinée à la réalisation d'une station de dessalement d'eau de mer au niveau de la commune de Fouka, Wilaya de Tipasa.

Il y a lieu d'indiquer que ce projet de texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de Monsieur le Président de la République relatives à la réalisation de cinq (05) nouvelles stations de dessalement dans les Wilayas d'El Tarf, de Béjaïa, de Boumerdes, de Tipasa et d'Oran d'une capacité de 300.000 m³/jour chacune.

Dans le domaine du développement du numérique :

Le Gouvernement a examiné le dossier du développement du numérique en Algérie et ce, à travers la présentation de différentes communications introduites par les membres du Gouvernement dont les secteurs sont particulièrement impliqués dans ce processus. Il s'agit des sujets et thèmes suivants:

1. La Stratégie nationale de la transformation numérique.

Le Ministre de la Numérisation et des Statistiques a présenté la stratégie nationale de la transformation numérique qui vient en droite ligne de l'engagement n°25 de Monsieur le Président de la République et qui vise à améliorer la connectivité, généraliser l'usage des technologies de l'information et la communication (TIC), notamment dans les administrations de service public et améliorer la gouvernance du secteur économique.



A ce niveau, il est important de noter que les administrations ont développé dans le domaine des e-services 454 services publics en ligne déjà fonctionnels ainsi que 178 services publics en cours de numérisation.

Les éléments de cette stratégie, ayant été identifiés en concertation avec les institutions et administrations publiques, établissements de formation et de recherche, experts, différents opérateurs économiques et acteurs du numérique ainsi que les start-up, visent à améliorer la gouvernance publique par la numérisation du service public et de renforcer l'écosystème pour promouvoir l'économie et la citoyenneté numérique tout en s'inscrivant dans une démarche transversale, collective et mutualisée. Ces éléments portent sur les axes suivants :

- L'impératif d'asseoir un environnement favorable à la transformation Numérique ;
- Le développement de l'e-Gouvernance et l'accélération de la numérisation de l'administration ;
- La mise en place d'un écosystème favorable au développement de l'économie numérique ;
- La promotion de la citoyenneté numérique.

2. Le projet du Data Center Gouvernemental.

Le Ministre de la Poste et des Télécommunications a présenté un point de situation sur le projet de réalisation d'un Data Center Gouvernemental qui s'inscrit dans le cadre du programme de numérisation et de modernisation des administrations, organismes et services publics. Sa mise en place a pour objectif de répondre aux besoins actuels et futurs des institutions et administrations publiques en matière d'organisation, de traitement, de stockage et d'entreposage de grands volumes de données, tout en garantissant la continuité des services et la sécurité des données.

3. La mise en place des autorités de certification électronique.

Le Ministre de la Poste et des Télécommunications a présenté un point de situation sur le Schéma National de Certification Electronique, notamment sur



les trois autorités sur lesquelles il repose, à savoir l’Autorité Nationale de Certification Electronique (ANCE), l’Autorité Gouvernementale de Certification Electronique (AGCE) et l’Autorité Economique de Certification Electronique (AECE). Ces autorités de certification électronique ont obtenu le sceau WebTrust consacrant leur reconnaissance internationale par les autorités paires.

4. Le développement du réseau de transport international des télécommunications.

A ce sujet, le Ministre de la Poste et des Télécommunications a présenté une communication qui retrace les objectifs de cette action qui vise la sécurisation du réseau international en diversifiant les points de liaison en Algérie et à l’international et d’augmenter la capacité de la bande passante internationale en prévision de l’évolution conséquente du trafic de données numériques.

Aussi, il a présenté les principales opérations réalisées en vue d’atteindre ces objectifs, qui concernent notamment l’extension des capacités des systèmes de liaison par câbles sous-marins existants et l’adhésion à deux projets de nouveaux systèmes de liaison internationaux par câbles sous-marins.

S’agissant de la bande passante internationale, le Ministre a précisé que l’Algérie est connectée au réseau mondial de l’internet à travers cinq câbles internationaux et que les capacités nationales disponibles depuis 2021, sont de 2.8 Terabytes par seconde. Les capacités engagées à travers de nouveaux projets, positionneront l’Algérie comme un pays à fort potentiel en matière de services internet.

5. Les enjeux sécuritaires liés à la transformation digitale.

Le Ministre de la Poste et des Télécommunications a dressé un constat sur les enjeux et les risques de la transformation numérique qui concernent les



aspects de sécurisation des données des individus, des entreprises et des institutions et ceux liés au bon fonctionnement des systèmes informatisés dont les entreprises et les administrations modernes sont de plus en plus dépendantes. De ce fait, la sécurité numérique est devenue un aspect important de la souveraineté des Etats et un enjeu majeur pour leur développement économique. A cet égard, l'approche adoptée par le Gouvernement en la matière est fondée sur les aspects suivants :

- la protection des citoyens et des infrastructures gouvernementales ;
- la réponse aux menaces éventuelles qui pèsent sur l'écosystème national ;
- le développement de l'expertise, des systèmes et des cadres de gouvernance ;
- la coordination et la collaboration par la mise en place de mécanismes intersectoriels.

6. L'écosystème digital en Algérie.

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'économie de la connaissance et des start-up a indiqué dans ce cadre que l'Algérie s'inscrit depuis plusieurs années dans un processus de transformation digitale, axé essentiellement sur le développement d'une infrastructure numérique, l'émergence d'une véritable économie digitale et l'accès en ligne aux services publics.

Aussi, la création d'un portefeuille ministériel en charge des start-up a favorisé l'évolution d'un écosystème numérique notamment avec la mise en place d'un cadre réglementaire dédié, définissant pour la première fois dans la réglementation nationale la «Start-up», la création de nouveaux instruments pour le financement des start-up, mais aussi la promotion des structures d'accompagnement (incubateurs et accélérateurs).

Par ailleurs, plusieurs procédures administratives ont été entièrement dématérialisées et ce à travers différentes plateformes, telles que : (i) « startup.dz » qui permet d'obtenir le label start-up ainsi que les avantages y afférent (ii) « ASF.dz » qui permet aux start-up de formuler leurs demandes de financement sans se déplacer. D'autres plateformes sont en cours de mise en



œuvre en vue d'accompagner les start-up dans leurs procédures administratives.

7. L'accompagnement du processus de numérisation par l'Université Algérienne et l'état d'avancement des travaux de la Cellule de veille pour la lutte contre la dépendance technologique.

Dans ce cadre, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a rappelé les mesures législatives, réglementaires et administratives mises en place au titre de la stratégie engagée pour la généralisation et l'élargissement de l'utilisation de la numérisation avec la mobilisation des moyens nécessaires et la formation de l'encadrement en vue de réaliser cet objectif.

Il y a lieu d'indiquer qu'en matière de numérisation, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a réalisé d'appréciables avancées dans la concrétisation de cette nouvelle vision d'accompagnement de l'université vers la transition numérique en matière de formation et d'enseignement, de recherche scientifique, de gouvernance et également d'accompagnement des autres secteurs dans ce processus. Concernant l'état d'avancement des travaux de la cellule de veille pour lutter contre la dépendance technologique, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a souligné que la création de cette cellule multisectorielle de vigilance technologique intervient comme l'une des mesures prises par le Gouvernement afin de donner un nouvel élan au développement technologique dans notre pays et d'assurer une vigilance pour lutter contre la dépendance technologique, notamment dans le domaine de la numérisation.

A ce titre, une feuille de route gouvernementale a été élaborée comportant une évaluation des capacités humaines et matérielles des différents secteurs et devant contribuer à renforcer la veille des enjeux prioritaires dans le domaine de la sécurité technologique et l'adoption d'une conception unifiée des mécanismes qu'il sera proposé de développer par cette cellule, afin d'assurer la sécurité technologique nationale.



8. L'adaptation et la valorisation des statuts de certains corps techniques dans l'administration publique notamment les personnels en charge du domaine du numérique.

Dans ce cadre, la communication présentée par le Secrétaire Général du Gouvernement a porté sur le réaménagement et revalorisation des statuts particuliers de certains corps techniques de l'administration publique notamment, les personnels chargés de la numérisation. Il en ressort que la revalorisation et la stabilisation des corps de métiers en relation avec l'activité numérique, constitue un enjeu majeur, qui conditionne la réussite de la politique publique de modernisation et de numérisation tant pour l'administration publique que pour l'économie nationale.